

Fonds de garantie pour la création d'entreprise à l'initiative des femmes le 17 décembre à Jonzac

mercredi 17 décembre 2014, par [lpe](#)

Le fonds de garantie pour la création, la reprise ou le développement d'entreprises à l'initiative des femmes (FGIF) permet d'aider les femmes à accéder à l'entrepreneuriat. Les caractéristiques techniques de cet outil financier ainsi que les modalités pratiques de sa mobilisation seront présentées à des représentants de banques et d'associations d'accompagnement à la création d'entreprises lors d'un petit-déjeuner présidé par Frédéric Poisot, sous-préfet de l'arrondissement de Jonzac, en présence de la direction départementale de la cohésion sociale, et notamment de la chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité, et d'Insertion Poitou-Charentes Active

le mercredi 17 décembre 2014, à la mairie de Jonzac (salle n° 2), à 8h30.

Les femmes qui déclarent vouloir créer leur entreprise sont aussi nombreuses que les hommes. Mais aujourd'hui, seuls 30 % des créateurs d'entreprises sont des créatrices. C'est pour réduire cet écart et accroître la surface financière des projets de création d'entreprise portés par les femmes que l'État a créé en 1989 le Fonds de garantie pour la création, la reprise ou le développement d'entreprises à l'initiative des femmes (FGIF). Ce fonds permet de favoriser l'accès des créatrices d'entreprises au crédit bancaire en apportant une garantie à hauteur de 70 % du montant du prêt accordé par la banque. Le FGIF est le seul outil d'aide à la création d'entreprise dédié aux femmes.

En 2013, le FGIF a permis à 1 724 femmes de créer leur entreprise en mobilisant près de 46 millions d'euros de crédit bancaire. Plus de 2 400 emplois ont été ainsi créés, majoritairement pour des femmes exclues ou éloignées du monde du travail. Le FGIF est également un outil déterminant pour la pérennité des entreprises. Ainsi, alors qu'en France seules 66 % des entreprises passent la barrière des 3 ans, elles sont 80 % à franchir ce cap lorsque la créatrice a bénéficié du fonds. En Charente-Maritime, depuis sa création, 95 garanties ont été mises en place pour un montant de près d'1,4 million d'euros et créant 104 emplois.